POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

CONTACTEZ LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES :

DE L'ÉCOLE MARIE CURIE :
Audrey Gautier / Delphine Laurençon : 07 86 46 97 30

DE L'ÉCOLE SIMONE VEIL :
Ombeline Andru : 06 40 88 80 27

Charnay lès-Mâcon

Conception, réalisation : Ville de Charnay-lès-Mâcon Pôle culture et communication - IPNS - septembre 2023

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

AIDE aux leçons

du CE1 au CM2

Accompagner les enfants dans la réalisation de leurs devoirs écrits et l'apprentissage de leurs leçons

ANNÉE SCOLAIRE
2023-2024

Charnay lès-Mâcon

L'aide aux leçons est un service municipal organisé par la mairie de Charnay-lès-Mâcon. Il s'adresse à tous les volontaires, du CE1 au CM2.
Le nombre de place est limité à 15 élèves.

L'aide aux leçons doit permettre aux élèves de faire les devoirs demandés par l'enseignant et d'apprendre les leçons dans le calme, sous la responsabilité d'un animateur référent, sans garantir que la totalité des devoirs soit effectuée. Ce service éducatif nécessite une réelle discipline et assiduité de l'enfant et il relève de la responsabilité des parents de contrôler que les devoirs ont été entièrement réalisés.

Comment cela fonctionne ?

L'aide aux leçons a lieu les lundis et jeudis de 17h00 à 17h30. Les enfants sont pris en charge dès la sortie de l'école et goûtent avec leurs camarades inscrits en périscolaire.
Ce service débute le lundi 18 septembre 2023 et terminera mi-juin 2024.

Il sera demandé aux parents de bien respecter les horaires de fin, soit 17h30 pour récupérer leur enfant. Afin de ne pas perturber le travail des élèves et pour des raisons de bonne organisation, la sortie ne pourra avoir lieu avant la fin de l'aide aux leçons. L'enfant qui aura terminé ses devoirs avant la fin des 30 minutes pourra lire ou dessiner. Il restera sous la responsabilité de l'animateur référent. Si les parents ne sont pas présents à 17h30, l'enfant sera accueilli à l'accueil périscolaire.

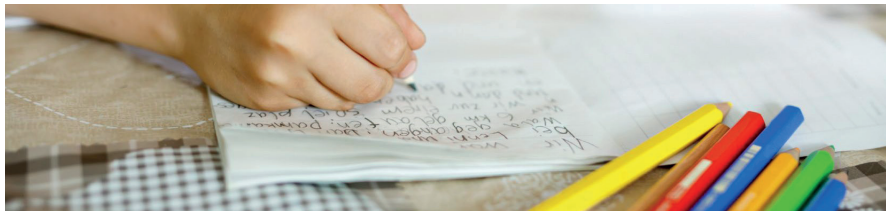

Quelles sont les modalités d'inscription ?

Pour bénéficier de ce service, il est nécessaire :
> **de s'inscrire pour l'accueil périscolaire du soir** sur le portail famille
> de rendre le coupon d'inscription ci-contre à la responsable de l'accueil périscolaire avec l'engagement de la part des parents et des enfants (assiduité et respect des règles).
Il n'est pas obligatoire que les enfants fréquentent l'aide aux leçons 2 fois par semaine.
L'inscription est valable pour l'ensemble de l'année scolaire.
Le tarif est identique à celui de l'accueil périscolaire du soir (pas de surcoût).

Quelles sont les règles de fonctionnement ?

Le temps de l'aide aux leçons doit être un moment où les enfants sont là pour travailler dans le calme et dans un cadre studieux. Les enfants s'engagent à respecter le personnel, leurs camarades, les locaux et le matériel. Si un enfant perturbe par son comportement ou ses propos le bon fonctionnement du service, il pourra être exclu de l'aide aux leçons après rencontre de l'enfant et de sa famille.

Attention !
L'aide aux leçons n'est pas du soutien scolaire ni une activité pédagogique complémentaire (apc) et ne se substitue en aucun cas au regard et à l'investissement des parents quant aux devoirs de leur(s) enfant(s).
L'aide aux leçons est facultative.

Coupon d'inscription : Aide aux leçons 2023/2024

NOM de l'enfant : ..... Prénom :..... Classe : .....

Inscription à l'aide aux leçons : ☐ Les lundis soirs ☐ Les jeudis soirs

☐ Je souhaite m'inscrire et m'engage à respecter les règles de fonctionnement de l'aide aux leçons.

Signature de l'enfant : .....

☐ Je souhaite inscrire mon enfant à ce service et accepte les présentes règles de fonctionnement

Date : .....

Signature des parents : .....